



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 février 2012, 20H30.

**Date de la convocation :** 15 février 2012

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** DESROCHES Daniel, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** ARNAL Stéphane, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian.

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** DESROCHES Daniel

**Secrétaire de séance :** FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2012: Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

#### 1) **Décision modificative au budget communal : virements entre crédits reportés**

Monsieur le Maire explique au Conseil que tant que le budget de l'année n'est pas adopté, les factures d'investissement ne peuvent être payées que sur la base des crédits reportés en fin d'année précédente. Or des dépenses d'investissement non prévues en fin d'année doivent être payées rapidement:

- le coût des chauffages de la bibliothèque est un peu plus élevé que prévu au devis,
- le coût supplémentaire des travaux de la Loeze n'avait pas été annoncé (travaux + cailloux),
- l'achat de jeux pour le skate Park, sur la base des crédits non consommés en 2011, doit se faire rapidement pour qu'ils soient en place pour les vacances de Pâques, donc les devis doivent être signés,
- l'achat d'un frigo n'était pas prévu pour l'ASF,
- l'achat des tables pour la bibliothèque doit se faire rapidement.

Monsieur le Maire propose donc les décisions modificatives suivantes au sein des crédits reportés de l'année 2011 sur l'année 2012 :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
2158/092	Autres matériels et outillage- Matériel et Mobilier	+ 200	2313/156	espace du chêne	- 12 800
2184/092	Mobilier	+ 5 000			
2315/159	Immo en cours- Voirie Communale 2011	+ 6 000			
2128/161	Agencement et aménagements Skate Park	+ 1 600			

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte les décisions modificatives présentées.

## **2) Désignation des membres de la CIID**

Monsieur le Maire indique ensuite au Conseil que la CCPB a relancé la commune pour obtenir la liste des délégués de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Ce point avait été mis à l'ordre du jour du Conseil du 14 décembre 2011 et reporté afin de demander aux professionnels de la Commune si cette mission les intéressait.

Il faut donc adresser à la CCPB la liste de deux personnes titulaires et deux personnes suppléantes. Pour mémoire, la commission statuera sur les points suivants :

- Désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés;
- Emission d'un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Luc VOISIN explique alors que ces commissions sont très techniques, voir incompréhensibles, car la taxe professionnelle et toutes ses réformes est devenue très compliquée à comprendre. Pour lui, cette commission a donc peu d'intérêt car les élus ne vont pas forcément comprendre ce qui leur est demandé.

Personne n'étant intéressé pour faire partie de cette commission, ce sont finalement Arnaud COULON et Daniel DESROCHES qui se dévouent pour être membres titulaires, et Denis LARDET et Luc VOISIN pour être suppléants.

## **3) Désignation des membres de la commission « Développement du territoire » de la CCPB.**

Monsieur le Maire explique au Conseil que lors de la réunion de la commission « développement du territoire » du 9 février dernier, il a été décidé de créer un groupe de travail pour mener une réflexion sur la signalétique des ZA et des entreprises.

La commune de Manziat n'étant pas représentée à cette réunion, elle doit désigner un délégué. Sur sa proposition, Pascale CATHERIN est désignée par le Conseil.

## **Comptes rendus des commissions**

⇒ Commission voirie : Pascale CATHERIN informe le Conseil que la signalétique des établissements Courant a été installée par les agents.

Un point a été fait avec le géomètre sur l'impasse Bichâteau, les propriétaires devant faire régulariser la situation au cadastre afin que la Commune puisse lancer l'enquête publique.

Le maître d'œuvre a rendu les devis concernant l'éclairage public. Il a également fait le point sur les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, à l'aide des passages caméras qui avaient été réalisés, en précisant les actions à mener pour chaque point.

Une réunion voirie est prévue le 8 mars à 20h00.

⇒ Commission assainissement : Jean LAURENT explique au Conseil qu'avec Pascale CATHERIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Denis LARDET et Monsieur le Maire, ils sont allés visiter les stations d'épuration de BLETTERANS, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN et JONCY. La centrifugeuse prend moins de place que les lits de roseaux et évite d'installer des gros bacs de béton qui abîment le paysage. Les boues sont par contre évacuées plus souvent qu'avec les lits, une fois par semaine environ. Les roseaux nécessitent de stocker les boues pour les laisser sécher avant épandage, afin que les roseaux ne repoussent pas sur les

terres. Il faut également les replanter environ tous les 6 ans. Il y a donc plus de frais de fonctionnement avec centrifugeuse, mais pas de stockage ni de problèmes d'épandage. Il faut donc attendre l'étude comparative du maître d'œuvre pour voir quelle solution est vraiment la plus avantageuse.

Concernant l'emplacement de la step, Jean LAURENT explique qu'avec Monsieur le Maire et Audrey JOSA, ils ont rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture, sous Préfet de l'arrondissement de Bourg en Bresse. Les services de la police de l'eau étaient présents. Ils ont bien confirmé que le dossier prouvant l'impossibilité est une pièce administrative nécessaire au regard de la loi pour demander la dérogation, qui sera accordée à la Commune. Ce dossier est en cours d'élaboration par le Cabinet Merlin. Une fois achevé, la Mairie le valide, Merlin le valide avec la police de l'eau, et le projet de la station pourra être affiné. Il faudra alors faire le choix du traitement des boues.

Concernant les niveaux de rejets, il semble que les communes dont les step ont été visitées rejettent dans des ruisseaux ayant un très faible débit, et que cela ait été accepté pour ces communes.

Jean LAURENT précise enfin que Mr GUENARD de la SAUR viendrait appuyer la commune si elle le souhaite pour présenter les conventions de rejet aux entreprises RPC et SIAC.

Une commission assainissement est fixée le mercredi 14 mars à 19h.

⇒ Commission CLES : Denis BOYAT explique que la commission travaille sur les subventions qui sont données aux associations afin de les harmoniser. Une distinction est faite entre les dépenses d'équipement et de fonctionnement de chaque association. Normalement, une demande officielle de subvention devrait être faite par les associations, accompagnée de leur bilan financier, tel que le prévoit la loi. La commission va tenter d'établir des règles d'attribution des subventions.

La 2eme session de stages informatique a commencé. La CPAM va peut être pouvoir nous fournir des postes gratuits. Il faudra alors déterminer s'ils sont mis à l'école ou si une salle informatique est ouverte à la bibliothèque.

Denis BOYAT évoque ensuite l'avancement du skate Park, et Monsieur le Maire en profite pour lire les lettres de l'école privée et de l'école publique demandant l'accord pour dépasser de 67€ le budget qui avait été alloué.

Un nouveau diaporama pour le repas du CCAS va être réalisé avec la commission communication. Une plaquette des associations sera également éditée pour les nouveaux arrivants.

Il a été refusé d'accorder la location de l'ASF à titre gratuit à Mme QUIVET pour le QI QONG, afin de ne pas remettre en cause le travail qui a été fait sur les tarifs.

Concernant la conférence sur la lecture, seuls deux parents étaient présents.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT explique que la fréquentation du site continue d'augmenter. Il dresse le bilan des modifications apportées au site. Deux nouveaux articles vont apparaître : les liens vers les sites des offices de tourisme, et la liste des associations formant les jeunes.

Il s'avère que les panneaux d'information lumineux sont beaucoup trop chers, ce projet est donc mis de côté. La commission réfléchit à un panneau simple avec le plan de Manziat. Cependant il faut réfléchir s'il faut attendre les modifications du cœur de village, ou faire ce plan rapidement s'il est possible d'ensuite le faire modifier.

Les nouvelles entreprises vont être contactées et un courrier sera envoyé aux associations pour mettre le site à jour.

Un ancien ordinateur de la Mairie est à disposition du restaurant scolaire.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET fait le point sur les travaux réalisés (enduit du mur de l'école, peinture et électricité à l'étage de la bibliothèque) et des travaux en cours (alimentation électrique de la place de la mairie, rebouchage des fissures des terrains de tennis). Il fait le point des devis qui seront validés après le vote du budget et concernent de nombreux bâtiments communaux.

Concernant l'éclairage public, il faut attendre que le SIEA ait retenu un maître d'œuvre pour lancer le changement des ampoules. Un logiciel a été installé qui permet de déclarer directement les interventions à faire et leur suivi.

Denis LARDET précise que le mur extérieur ouest du cimetière endommagé suite à l'incendie des PAV sera refait bien que l'assurance ne prenne pas en charge le dommage.

Les deux portes du logement de la Poste qui ont été cassées par la locataire et son compagnon leur seront facturées.

L'alimentation d'eau de la bibliothèque a gelé. L'installation du foot, mal purgée par les utilisateurs, a aussi gelé occasionnant l'éclatement d'un WC, de pommeaux de douche...

Un contrat a été signé avec la SMEE pour la maintenance de l'éclairage du foot, tout comme pour les feux tricolores, qui ne sont pas pris en charge par le SIEA. Un devis est demandé pour le changement des capteurs des feux qui sont défectueux.

Les deux statues métalliques du cimetière appartiennent à la tombe de l'Abbé BROYER, ce n'est pas à la commune de les entretenir.

RTE a été prévenu de la grue située sur le terrain de Pierre et Béton a été contrôlée par RTE, elle est positionnée correctement par rapport à la ligne haute tension.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET explique que la dernière étude de sol G 12 impose des puits en béton comme fondations pour la salle, car le sous sol n'est pas suffisamment porteur. Cela entraîne une majoration de 115 000€ pour les fouilles qu'il était impossible de chiffrer avec l'étude de sol précédente. Pour l'instant, le planning des études est respecté. Les dossiers de consultation des entreprises pour les travaux sont en cours d'élaboration.

Concernant le gymnase, le Cabinet CHAMBAUD a rendu son esquisse à la CCPB. Une réunion sera organisée avec la Commune afin de discuter de ce projet plus précisément. Il faut noter que toute demande supplémentaire faite par la commune par rapport au projet de la CCPB sera intégralement à la charge de la commune.

Concernant le projet de réaménagement du centre Bourg, Mr LEVY, Président de la SEMCODA a également missionné le Cabinet CHAMBAUD afin d'avoir trois ou quatre propositions d'aménagement. Cela concernerait le centre depuis les Maisons SIBELLAS jusqu'à la place du 19 mars et ses bâtiments communaux.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET revient sur le contrôle des permis de construire et déclarations préalables qui a été mis en place. Il s'avère que les premiers contrôles font ressortir d'importantes non conformités. Dans ces cas, les propriétaires doivent déposer un permis de construire rectificatif afin de faire régulariser leur situation. Dans le cas où un propriétaire refuserait cette procédure, il pourrait lui être demandé de détruire la construction non conforme. Les constructions réalisées sans permis sont également en cours de régularisation. Denis LARDET insiste sur le fait que cette démarche ne vise pas à embêter les habitants mais bien à faire respecter les règles et ainsi l'équité entre tous.

Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

## **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCPB a enfin procédé à la commande des défibrillateurs, dont un sera donné aux pompiers de Manziat. Denis LARDET précise qu'il s'est renseigné auprès de ces derniers, et qu'ils peuvent être amenés à s'en servir en arrivant sur les incidents avant leurs collègues de Pont de Vaux ou Feillens, quelques minutes faisant souvent la différence. Ces défibrillateurs ont été financés par les fonds de la sénatrice GOY-CHAVENT.

L'ADAPEI a remercié la commune pour l'argent récolté lors de l'opération Brioches, qui s'élève à la somme de 3 240.91€, environ la même somme que l'an dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la lettre qui lui a été faite par Madame PETIT, locataire de la Cure, l'informant de son départ fin février et le remerciant pour son accueil. Il précise que cette dernière laisse derrière elle de nombreux impayés, qui constitueront une dépense de fonctionnement supplémentaire pour la Commune.

L'inauguration de la Salle des Sports de Replonges aura lieu le 16 mars à 19h00.

La journée environnement de la CCPB aura lieu le 5 juin, avec des ateliers pour les enfants.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de Madame DEVEYLE demandant une troisième sortie sur son terrain afin de diviser sa propriété. Cela reviendrait à supprimer au moins trois places de stationnement sur la place de l'église.

Thierry BOYAT informe le Conseil qu'une commission environnement aura lieu le 5 mars à 19h. Elle abordera le fonctionnement des zones de biotope, instaurées par arrêté. Il serait bien d'envisager une telle protection pour la prairie afin d'empêcher qu'elle finisse par être entièrement labourée.

Pascale CATHERIN annonce au Conseil que le repas des anciens aura lieu le 1<sup>er</sup> avril, et invite les conseillers à se porter volontaires afin de l'aider à assurer le service.

(Séance levée à 22h45)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**